

Délibération
N°2021-76 du 6 juillet 2021

**OBJET – Prévention et Gestion des Déchets -
Prise en charge du raccordement électrique de
la déchèterie de la Haute Romanche**

Rapporteur : M. Jean-Marc CHIAPPONI

Annexe : Néant

Le 06 juillet 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 30 juin 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, M. Elie HAMDANI, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Philippe SIONNET (1^{er} adjoint au Maire de La Grave, en remplacement de M. Jean-Pierre PIC), Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elisa FAURE,
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Richard NUSSBAUM,
M. Jean-Franck VIOUJAS à Mme Catherine VALDENAIRE,
M. Jean-Marie REY à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

Sont excusés : Mme Francine DAERDEN,
Mme Muriel PAYAN.

Monsieur le 1^{er} conseiller délégué ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté municipal n° 2021-044 de la Mairie de La Grave du 30 avril 2021, de non opposition à la déclaration préalable, prescrivant notamment une extension du réseau électrique Basse Tension ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière de collecte et traitement des déchets

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 24 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable et Transition Ecologique du 29 juin 2021 ;

AR Prefecture

005-240500439-20210706-D2021_76-DE

Reçu le 12/07/2021

Publié le 12/07/2021

Considérant l'utilisation exclusive de l'extension de réseau électrique Basse Tension par la CCB, pour un équipement relevant de ses compétences ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2021 sur l'opération 814 « Déchetterie Haute Romanche » ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Adopte** la décision de reverser la somme de 3 500€ à la Commune de La Grave;
- **Autorise Monsieur Le Président** ou le Vice-Président en charge des finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :

12 JUL. 2021

Date affichage :

13 JUL. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.